

MARNE ET GONDOIRE

L'actualité de la communauté d'agglomération

HEBDO

N°176 - 10 février 2023

PRÉSIDENT DIXIT



Notre société est-elle vraiment «ultra-connectée» ? Au numérique, sans conteste. À son environnement, un peu moins. Le virtuel ne doit pas faire écran à l'attrait spontané des enfants pour la nature. Notre politique culturelle et de loisirs tente d'apporter une réponse à ce défi qui va aller croissant.

Jean-Paul Michel

DANS CE NUMÉRO



La stratégie 2023-2025 de prévention de la délinquance



Du bon usage des écrans par nos enfants

La stratégie 2023-2025 de sécurité signée

La communauté d'agglomération et ses partenaires signaient la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance pour la période 2023 – 2025 au cours d'un conseil plénier du CISPDR spécialement réuni pour l'occasion le 30 janvier à Rentilly.

État, communauté d'agglomération, parquet et Département: quatre acteurs publics réunis depuis 2015 au sein du CISPD de Marne et Gondoire, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance auquel s'ajoute désormais un R pour radicalisation. Cette instance de concertation réunit aussi les forces de l'ordre, les collèges et lycées, les associations de prévention, les bailleurs sociaux ou encore les transporteurs. Président du CISPD avec le préfet, le maire de Guermantes, Denis Marchand, a souhaité que cette réunion ne se limite pas à la signature de la convention mais soit «un moment d'échange». Le procureur Jean-Baptiste Bladier s'est réjoui du caractère concret du CISPDR de Marne et Gondoire. «Il a permis le contrat de sécurité intégré» a rappelé le directeur de cabinet adjoint du préfet, Franck Noaillac.

Le CSI été signé par Jean-Paul Michel et le préfet Lionel Beffre en mars 2022. Ce document comprend 78 engagements réciproques pour la période 2022 – 2026. En particulier, l'affectation de 20 policiers nationaux supplémentaires au territoire intercommunal afin de compenser la chute de 216 à 188 policiers de terrain en 2021 pour les commissariats de Lagny et Chessy, regroupés par la réforme policière



Denis Marchand et Jean-Paul Michel

de 2020. «Nous sommes remontés à 200 fonctionnaires en septembre 2022», précise le commissaire Samuel Fy qui pointe également la hausse du nombre de patrouilles. «C'était totalement indispensable à la sécurité de notre population», a souligné Jean-Paul Michel.

Une convention entre la communauté d'agglomération et le parquet de Meaux pour une justice de proximité a également été conclue en 2021. Celle-ci amplifie les procédures de rappel à l'ordre, cette injonction que peut formuler le maire auprès des auteurs d'infractions avant d'éventuelles poursuites au tribunal. L'année suivante, le conseil départemental a lancé son Bouclier de sécurité. Outre les actions mises en œuvre par le Département lui-même, notamment dans les collèges, ce bouclier comprend l'attribution de subventions aux communes. «En une année, nous avons distribué plus de deux millions d'euros aux collectivités. 50 % des demandes se focalisent sur la vidéo-protection, il n'y a plus de clivage sur ce sujet», a déclaré le vice-président et maire de Montévrain Christian Robache.

Ainsi, le continuum de sécurité voulu par l'État entre le national et le local s'étoffe-il. Qu'en est-il sur le terrain ? Pendant la période 2019 – 2022, la délinquance est restée à



Au micro, Yann Dubosc, maire de Bussy-St-Georges



Jean-Paul Michel et le procureur Jean-Baptiste Bladier

un niveau stable dans la circonscription de Lagny, qui comprend 14 communes de Marne et Gondoire. De nombreux indicateurs sont à la baisse dont les violences urbaines. «Le 31 décembre a été très calme», note le commissaire Fy. En revanche, les violences aux personnes augmentent légèrement, sous l'effet des violences faites aux femmes et des violences intra-familiales dont le nombre de cas traités augmente. Sur ce sujet, le commissaire a salué le travail effectué par l'assistante sociale en commissariat. Cette salariée de l'association *CFDJ Éspoir* a pris son poste fin 2021, grâce à un financement de Marne et Gondoire. «Ce poste fait l'unanimité partout où il est créé», constate de son côté le représentant du préfet.

L'activité policière liée aux stupéfiants est également à la hausse, un domaine prioritaire pour la police. «L'amende forfaitaire délictuelle de 150 euros s'avère dissuasive», remarque à ce sujet le commissaire. Si la part des mineurs impliqués dans les faits de délinquance recule globalement de 18 % à 13 % selon le représentant du préfet, celui-ci souligne l'âge de plus en plus bas des auteurs. «On s'intéresse désormais également à la tranche d'âge 8-10 ans et non plus seulement 13-15 ans», corrobore Claude-Jean Calvet, du cabinet d'étude ERM, qui accompagne la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre du CISPD. «Dans certaines communes, leur part atteint même 30 %», fait remarquer le commissaire.

À l'aune de ces chiffres, rien d'étonnant à ce

que la stratégie pour les trois ans à venir mette l'accent sur le renforcement de la prévention auprès des mineurs, y compris les moins de 12 ans. Le renforcement de la coopération et de la formation pour le traitement du harcèlement, des violences intra-familiales, des addictions et de la prostitution des mineurs sont au programme. Parmi les actions prioritaires, la médiation par les pairs, les mesures de responsabilisation de l'élève et de soutien à parentalité, les travaux d'intérêt général, la mesure de réparation pénale ou encore l'insertion socio professionnelle par la découverte des métiers. Les groupes de suivi individuel, réunissant justice, école et acteurs de prévention -et qui ont fait leurs preuves- seront également développés. Autre orientation notable de la stratégie 2023-2025 : l'attention portée aux femmes victimes de violences est étendue à la vulnérabilité en général dont les mineurs victimes de violences, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La conversation entre maires a ensuite porté sur l'évolution des polices municipales qui deviennent, pour certaines, pluricommunales. Celle de Montévrain est depuis l'année dernière celle de Montévrain - Chanteloup. Olivier Colaisseau, maire de Chanteloup, résume les avantages de cette mutualisation : «Chanteloup n'a pas la masse critique pour avoir sa propre police municipale. En revanche, par notre contribution, nous participons à la montée en gamme de celle de Montévrain.» Une approche partagée

RETOUR SUR

par le maire de Pomponne, Arnaud Brunet : « nous n'étions pas dans la strate suffisante pour garder nos policiers municipaux. [*La police municipale Lagny-Pomponne*] est une bonne mutualisation des usages et des moyens entre communes de ce que nous appelons le cœur urbain, notamment pour la vidéo-protection du pôle gare SNCF. » Sur ce sujet précis, ainsi que pour la supervision du centre-ville de sa commune, le maire de Thorigny, Manuel Da Silva, souhaite que les choses s'accélèrent. Le Centre de supervision urbain intercommunal, situé à Lagny, a ainsi vocation à se développer.

Le maire de Bussy-Saint-Georges, ville dont la police municipale composée de 35 agents est la plus importante de Marne et Gondoire, est l'un des fervents promoteurs de cette évolution : « la réflexion sur la police pluricommunale était engagée depuis un certain temps entre nous, pour les communes qui n'ont ni police municipale ni vidéo-protection. Je me félicite que cela aboutisse. La délinquance ignore les périmètres communaux. » Comme celle entre Lagny et Pomponne, la convention entre Bussy-Saint-Georges et Bussy-Saint-Martin est en cours de validation par la préfecture.



Christian Robache, vice-président du département



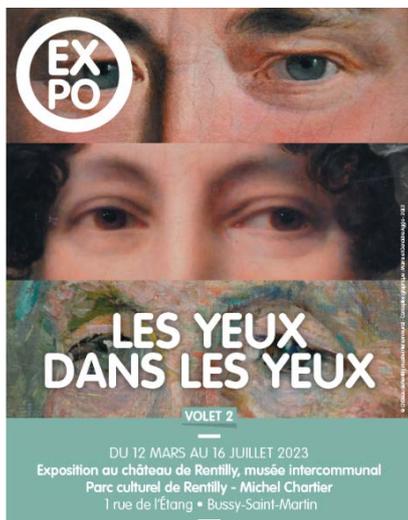
Marc Pinoteau, maire de Collégien



Nathalie Tortrat, maire de Gouvernes et Laurent Delpéch, maire de Dampmart

SORTIR

Ouvrons l'œil à nouveau



Inaugurée à l'automne 2022, l'exposition *Les yeux dans les yeux !* rouvre ses portes. Cette exposition a pour thème central l'art du portrait aux 19^e et 20^e siècles à partir d'œuvres issues du musée intercommunal auxquelles répondent celles d'artistes invités. Quelques nouveautés d'accrochage ponctuent cette réouverture. Au cœur de l'exposition, l'espace enfants a également été enrichi de nouvelles propositions ludiques et artistiques.

Exposition ouverte le mercredi et le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 12 h à 18 h, visites "Minute" (15 minutes), tous les samedis à 16 h, visites guidées (1 h environ) de l'exposition, tous les dimanches à 15 h

Anna Schivazappa

Mandoliniste reconnue internationalement, cette jeune Italienne a participé au festival Frisson baroque organisé par Marne et Gondoire. Quelques mots échangés après son concert donné le 28 janvier à Jossigny à la tête de son quatuor Pizzicar Galante.

Votre quatuor est attaché à l'interprétation «historiquement inspirée»...

Anna Shivazappa : Oui. Nous faisons très attention à l'étude des traités, de façon à choisir les pratiques dites historiquement informées, c'est-à-dire fidèles à la méthode de l'époque. Il y a aussi tout un travail de recherche de partitions. La Bibliothèque nationale de France dispose d'un fonds de musique de mandoline très important. C'est un véritable trésor. La totalité des sonates que nous avons jouées ce soir en sont issues. Les trois sonates anonymes font partie d'un recueil d'airs d'opéra italiens qui n'avaient jamais été enregistrés et que j'ai retrouvés dans ce fonds.

Redécouvre-t-on ainsi la musique baroque à travers toutes ces partitions oubliées et «exhumées» aujourd'hui ?

Oui, de plus en plus, je dirais, que ce soit le répertoire baroque mais aussi la musique médiévale, la musique de la Renaissance... Il y a un très beau travail de la part des jeunes ensembles.

Personnellement, qu'est-ce qui vous plaît dans cette musique ?

J'apprécie particulièrement la liberté que le musicien a de réinterpréter ces pièces. Il y a un squelette, la partition, mais après,



Jossigny le 28 janvier

il y a toute une partie que l'interprète doit réinventer.

Comment avez-vous découvert la mandoline ?

J'ai commencé avec la guitare à l'âge de 7 ans et je me suis très vite tournée vers la mandoline dès que j'ai découvert cet instrument vers onze - douze ans. Dans ma ville natale, Padoue, il y a un orchestre qui s'appelle *I Solisti Veneti*, qui a été dirigé par Claudio Scimone. Ce grand chef d'orchestre avait fait tout un travail de redécouverte des partitions de Vivaldi et beaucoup d'éditions de compositeurs de la Vénétie. C'est grâce à ses disques que j'ai découvert la mandoline. Le timbre très brillant de cet instrument m'a tout de suite séduite ainsi que la possibilité qu'il offre de jouer des pièces très virtuoses.

Hormis votre quatuor, quels sont les autres pans de votre vie professionnelle ?

J'enseigne la diction italienne pour les chanteurs et les pianistes au CNSM, le conservatoire de Paris. Et là, je vais développer un projet de recherche pour l'année prochaine sur les femmes musiciennes. Je fais actuellement une thèse en musicologie à la Sorbonne sur les mandolinistes femmes au 19^e siècle en Italie. Je vais prolonger ce champ de recherche.

Quand la nature vient aux petits en bibliothèque

Le 18 janvier, Marne et Gondoire organisait une découverte de la nature à Ferrières-en-Brie, non pas en forêt mais en bibliothèque. Cet atelier pour les moins de 3 ans était mené par Élise Mareuil, éducatrice de jeunes enfants et autrice d'ouvrages d'activités.

Avec son association *Les Pépites*, cette habitante de Lagny propose des formations et des conférences sur l'enfance et la parentalité ainsi que des ateliers ludiques. Ce mercredi matin, c'était donc l'éveil à la nature qui était au programme, sans notion d'apprentissage toutefois : «Le but n'est pas que l'enfant acquiert des connaissances, telles que savoir où vit l'abeille par exemple, comme on pourrait le faire avec des plus grands, mais qu'il vive un moment ludique et sensoriel, une connexion de plaisir qui plus tard, lui donnera envie de protéger la nature», explique Élise. Cet atelier est une application de son livre *Jouer avec la nature* (Dunod) paru en 2017. «Nos tout-petits vivent dans des sociétés déconnectées de la nature. Or, la planète va avoir besoin d'enfants qui se seront connectés à elle petits. Alors, j'ai effectué des recherches pour proposer des activités d'éveil dans ce domaine.»

Dans la salle jeunesse de la bibliothèque, de petits stands, tous différents, sont disposés. Écorces, plumes, noix, légumineuses, rondelles de bois, sachets de senteurs et ustensiles divers sont à disposition des petites mains. Quand on sait que les petits ressentent le besoin de manipuler tout ce qui se présente à leur vue, l'idée paraît judicieuse. Élise veille toutefois à ne présenter que des objets sans danger pour cette tranche d'âge. «Il y a un fort enjeu de sécurité avec les

Élise Mareuil
à Ferrières
le 18 janvier



petits. Ils sont notamment tentés de mettre à la bouche.» Les mamans sont là également pour surveiller et commenter avec leurs enfants leurs curieuses découvertes. De quoi inventer de nouveaux jeux à la maison. Prochain rendez-vous le 22 février à la médiathèque de Lagny pour un atelier intitulé *Jouer avec les objets de récup*. Cette séance pour les 18 - 24 mois donnera également des idées aux parents pour varier ensuite les plaisirs : «on ouvre les placards et on va au parc d'à côté avec des objets du quotidien pour jouer avec les éléments naturels que l'on trouvera sur place», résume Élise. La série se terminera le 22 mars à Pomponne avec *Jouer avec les histoires*, atelier issu du livre *Des bébés et des histoires*, écrit avec sa consœur Laëticia Delpech. Tiens ! les livres... On les aurait presque oubliés dans l'histoire !



Les enfants et les écrans

Éduquer sa progéniture au bon usage des écrans nécessite des repères. Deux orthophonistes de la communauté des professionnels de santé Liens santé 77 ont donné quelques clefs aux trente parents venus assister à leur conférence à la médiathèque de Bussy-Saint-Georges le 2 février.

Un foyer composé de deux adultes et un enfant possède en moyenne sept écrans. Parties intégrantes de notre quotidien, ceux-ci ne doivent donc pas être diabolisés. À l'inverse, il ne faut pas leur attribuer des vertus qu'ils n'ont pas. «Faire un puzzle sur la tablette, ce n'est pas comme manipuler et imbriquer des pièces pour de vrai. Et pour le déliement des doigts, il vaut mieux apprendre à faire ses lacets que toucher l'écran. Ce dernier ne peut être qu'un complément à l'activité dans le monde réel, celui auquel l'enfant doit se confronter pour apprendre», fait remarquer Océane Richard, l'une des deux orthophonistes animant la conférence. Jusqu'à trois ans, l'enfant découvre son environnement physique et les relations sociales. «Son développement sensorimoteur explose et il apprend le langage par immersion. Le temps passé devant l'écran ne lui apporte rien, c'est donc autant de temps perdu pour acquérir ces compétences», poursuit l'orthophoniste. C'est pourquoi les études s'accordent sur la nécessité de bannir l'usage de l'écran par l'enfant jusqu'à ses trois ans. «Même si une nouvelle étude préconise désormais un seuil à un an et demi pour tenir compte de l'évolution de la société, si vous tenez jusqu'aux trois ans de l'enfant, ce sera nettement mieux !» placent



istockphoto

les orthophonistes, alors qu'en France les moins d'un an sont déjà exposés quinze minutes par jour en moyenne aux écrans. Un conseil d'abstinence qui vaut aussi pour les parents lorsqu'ils parlent ou jouent avec leur progéniture. Gare au *steel face* (visage d'acier) à la réception d'un message sur son téléphone ! «Devant un écran, notre visage devient immédiatement impassible. L'enfant ne peut pas comprendre ce brusque changement d'attitude. Alors il appelle, essaie de se faire remarquer. Si on reste absorbé par son téléphone sans réagir, il se désintéresse de la situation de communication. L'effet est délétère pour son développement.» Démonstration : pendant la séance, Océane Richard se plonge sur son téléphone au moment où une auditrice pose une question. Malaise dans la salle. «C'était, pour vous montrer l'effet que cela produit, finit par dire sa collègue Marion Letellier. Entre adultes, on n'ose pas être impoli de cette façon, alors pourquoi le faire avec un enfant ?» CQFD. L'exposition indirecte à l'écran (dans une pièce où la télévision est allumée par exemple) va également réduire de 20 % la concentration de l'enfant... et de 20 % l'attention du parent. Si l'on suit les étapes définies par le psychiatre Serge Tisseron, on en arrive à la



Lors de la conférence



Téléphone au lit : pas bon pour le sommeil !

période entre trois et six ans. Là, l'écran peut faire son apparition de façon mesurée, c'est-à-dire ni trop fréquente, ni trop longue. «Les études montrent que les enfants les plus exposés aux écrans sont plus agressifs, plus opposants.» La recommandation est de dix minutes par jour à quatre ans et une heure par jour maximum (et pas tous les jours) à six ans. L'interactivité est à privilégier de façon à rendre l'activité enrichissante. «Vous pouvez commenter le dessin-animé avec l'enfant, lui poser des questions», suggèrent les orthophonistes. Les applications éducatives ont aussi leur avantage : «l'enfant est corrigé immédiatement en cas d'erreur». Mais il est une autre activité à ne pas négliger : l'ennui ! «Pour quelques minutes d'attente chez le docteur, inutile de dégainer le smartphone. Un instant d'ennui dans la journée est une parenthèse qui développe l'imagination et la créativité.» Et surtout : pas d'écran avant l'école ! «Nous avons tous un quota d'attention pour la journée. Si l'enfant l'entame dès le réveil, il y a des chances qu'il décroche l'après-midi en classe. L'écran le matin, c'est statistiquement trois fois plus de risque de voir apparaître des troubles du langage, et six fois plus si l'écran est à nouveau de mise le soir», détaille Océane Richard.

À partir de six ans, on peut commencer à expliquer le fonctionnement d'internet à l'enfant. «Lui offrir un appareil photo est aussi une bonne manière de lui montrer que le numérique est un outil à sa disposition pour

apprendre.» Et non une somme d'activités passives qui, consommées à l'excès, vont se traduire par «un manque d'activité physique, une perte d'appétit et des problèmes de sommeil».

Entre neuf et douze ans, vient le temps de parler de la protection de la vie privée sur internet et de la désinformation qui y circule : «Il faut en premier lieu expliquer à l'enfant que tout ce qu'il met sur Internet ne lui appartient plus et y reste à jamais et que tout ce qui circule sur la toile n'est pas vrai». Enfin, «le respect des âges indiqués pour les jeux et les vidéos reste primordial», rappelle Océane Richard.

À l'adolescence, vient le temps de s'intéresser à son activité sur les réseaux sociaux. En ayant bien en tête que ceux-ci sont interdits aux mineurs de moins de treize ans. «Cela signifie qu'en cas de problème de cyberharcèlement ou autre avant cet âge, la première question sera pour les parents : que faisait l'enfant sur ce réseau social ?», souligne Océane Richard.

Pour aider les parents à réguler l'activité de leurs enfants sur les écrans, et la leur, internet fourmille de conseils et astuces : relever le défi «sans écran en famille», ouvrir un carnet du temps, fabriquer des tickets d'activité, installer un pare-feu sur son mobile, centraliser les appareils dans les pièces de vie collectives... Allons vite voir tout cela sur Internet !

En savoir plus : www.3-6-9-12.org

Les PAVE embellissent le pavé



Ci-contre, des PAVE à Bussy-Saint-Georges.
Ci-dessus, ceux de Montévrain.

- Ne sont-ils pas mignons ces PAVE ?
 - Ces quoi ?
 - PAVE : Points d'apport volontaire enterrés.
 - Ils sont volontaires ?
 - En adhérant au concept d'éco-quartier, les habitants le sont pour y déposer leurs déchets. Une façon d'optimiser la collecte : le ramassage n'a lieu que quand ils sont pleins.
 - Pleins ? Ils sont combien ?
- Il y a 135 bornes à Montévrain depuis 2017 dans l'écoquartier des Roseaux et 85 à Bussy-Saint-Georges depuis 2019 dans l'éco-quartier du Sycomore, soit 36 et 26 emplacements. Mais c'est quand ils sont pleins au sens de «remplis» qu'ils sont collectés. Il n'y a plus de fréquence de collecte fixe.
- Sauf qu'il faut venir voir s'ils sont pleins. À moins qu'ils n'appellent en disant «je suis plein, venez me vider» !
 - C'est ce qu'ils font, oui. Une sonde envoie un signal à la société de ramassage pour l'informer en temps réel du niveau de remplissage.
 - Mais ils sont tout-petits ! Ils doivent passer

leur temps à appeler.

- La borne n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les bacs sont situés sous le trottoir. Ceux à déchets ménagers et ceux à emballages et papiers contiennent chacun 5 mètres cubes, soit 7 gros conteneurs. Ceux pour le verre contiennent 3 mètres cubes.
- Ah, ok ! Pas bête...
- Voilà. Et donc désormais, ils ne sont plus tout gris mais revêtus de photos de nature pour un plus grand confort visuel.
- Ils nous voient ?
- Non, ils n'ont pas d'yeux. Juste une bouche (ou trappe...) pour avaler les déchets.
- Beurk !
- Au contraire, cela évite les locaux poubelle dans les immeubles et les conteneurs sur la chaussée les veilles et jours de ramassage. À ce sujet, il serait bien que tout le monde prenne l'habitude de déposer ses sacs dans les bornes et non à côté... C'est le but de cette mise en beauté : inciter chacun à respecter davantage l'environnement urbain.
- Je n'aurais pas mieux dit !
- Je n'en doute pas, merci.
- Restons impavide.

GONDOIRE QUIZ

De quelles communes s'agit-il ?

1) En 1918, dans son château, Clemenceau, Foch, Pétain et Gouraud élaborèrent les plans victorieux de la seconde bataille de la Marne avec les généraux anglais et américains.

2) En 1698, Paulain Prondre fait appel aux plus grands noms pour redonner sa splendeur au château. L'aménagement du parc est confié à André Le Nôtre, alors que les deux perrons sont signés Jules Hardouin-Mansart.

3) Depuis 1996, une ancienne ferme, acquise par Fouché après la révolution, y est inscrite au titre des monuments historiques et a donné plus récemment son nom à un parc.

Envoyez vos réponses à hebdo@marneetgondoire.fr ou par SMS au 06 86 66 36 32



Le château de Jossigny



L'église de Lesches



L'église de Chanteloup



La ferme de Lamirault

Réponses du dernier numéro

1) Son château du 18^e siècle appartient au centre des Monuments nationaux : **Jossigny**
Félicitations à Laurène Dorier, Corinne Dechaume et Alain Bavoil.

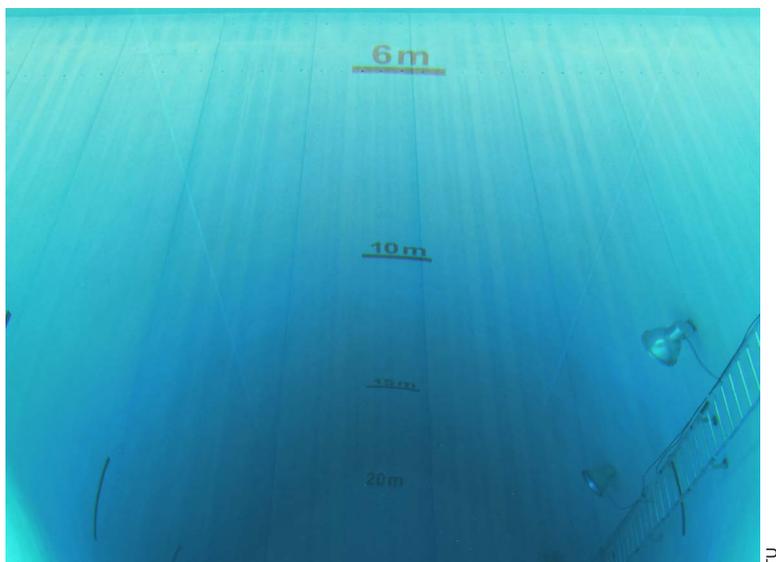
2) Discrète de l'extérieur, son église est haute en couleur à l'intérieur : **Lesches**. Les fresques y représentent 235 scènes de la Bible que Nicole Michigan a peintes dans les années 1980 puis restaurées en 2022. L'artiste a également peint le plafond de l'église de Chanteloup, comme n'ont pas manqué de le souligner certains participants au jeu.
Félicitations à Betty Bouquet, Laurène Dorier, Corinne Dechaume et Alain Bavoil.

3) Depuis 1985, une ancienne ferme, acquise par Fouché après la révolution, y est inscrite au titre des monuments historiques et a donné plus récemment son nom à une ZAE.
Collégien (et Croissy-Beaubourg) : la ferme de Lamirault, en bordure de la forêt de Ferrières.
Félicitations à Corinne Dechaume : trois bonnes réponses, le coup du chapeau !

OÙ EST-CE ?

Dans quelle commune a été prise cette photo ?

Envoyez votre réponse à hebdo@marneetgondaire.fr ou par SMS au 06 86 66 36 32



TU

VU

Harry Potter et la nuit des livres



Fred Menu

Severus Rogue himself ?

Les 3 et 4 février, les médiathèques de Marne et Gondoire participaient à la *Nuit des livres Harry Potter* organisée par Gallimard Jeunesse. Celle-ci avait lieu à Lagny le samedi soir, précédée d'une soirée jeux Harry Potter le vendredi soir à Montévrain et d'un atelier Wingardium leviosa (fabrication d'une baguette à usages multiples dont la lévitation d'objets) à Saint-Thibault le samedi après-midi. Les « moldus » fans de la saga littéraire de J. K. Rowling étaient au rendez-vous !

Réponse du dernier numéro :



P

Michèle Petitot - 27 janv. 19:42

La photo est celle de la buanderie de l'ancien domaine des Rothschild installée au bord de l'étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie.

Antoinette Abbagnato - 27 janv. 22:25

La photo est celle de la buanderie de Ferrières-en-Brie, dont les façades et toitures sont classées monument historique. Elle se trouve au bord du parc de la Taffarette et de son bel étang.

Nota : il s'agit d'une inscription au titre des monuments historiques (et non d'un classement).

Jean-Claude Dorier - 27 janv. 18:32

La photo concerne les (anciens) établissements BLM situés sur l'étang de la Taffarette à Ferrières en Brie.

Félicitations également à Florence Jenny, Caroline Leroy, Anne-Marie Giromagny, Alain Bavoil, Yves Bouquet, Valérie Seguy, Nathalie Billy, Edwige Lagouge, Catherine Josset, Corinne Dechaume et Laurène Dorier.